



CRESSERONS
CONTRAT LOCATION SALLE POLYVALENTE FRANCOIS MITTERRAND
PARTICULIERS
(EXTERIEURS A CRESSERONS)

La Salle Polyvalente François Mitterrand n'est louée que les week-ends et jours fériés.

REGLEMENT DE LA LOCATION

- ⇒ **Acompte de 50 % à la réservation** : *l'acompte sera conservé en cas d'annulation de la location*
- ⇒ **le solde de 50 % + la caution de 700 Euros** – réglés en Mairie dans la semaine qui précède la location.

TARIFS EN VIGUEUR

Décision du Conseil Municipal en date du 29 janvier 2013

- 1°) - 2 jours le week-end (par foyer et par an) : 780 € (chauffage compris)**
- 2°) - 1 journée un jour férié en semaine : 480 € (chauffage compris)**

La location d'une journée prévoit l'utilisation de la salle 24 heures, soit jusqu'à 9 heures le lendemain, délai maximum de dépôt des clés auprès d'un Elu.

REGLEMENT INTERIEUR

Le nombre de personnes autorisées est de 150. L'accès à la salle se fait côté Stade.
Les clés seront remises au locataire le VENDREDI SOIR, à 17 heures à la salle polyvalente à l'issue d'un état des lieux, et seront restituées le LUNDI MATIN sur place, à partir de 8 H 00, après un nouvel état des lieux (ou le lendemain matin dans le cas d'une location d'une journée).

Nos locaux sont livrés propres et devront être rendus comme tels. Dans le cas contraire, le nettoyage sera facturé au tarif en vigueur.

Il est strictement interdit de fixer des décorations avec du papier collant, colle, pâte collante, ou punaises sur les murs de la salle et sur les rideaux.

Les locataires s'engagent à faire respecter les consignes de sécurité et à prendre en charge tous les risques provoqués au cours de la location. Ceux-ci devront prendre une Assurance Responsabilité Civile et en produire une Attestation lors de la signature du présent Contrat.

Pendant la manifestation, les portes de secours donnant sur les terrasses devront être déverrouillées à l'aide de la clé de la porte d'entrée. Celles-ci seront refermées à l'issue de la soirée.

Il est instamment demandé aux locataires de veiller à ce que la musique soit baissée après 2 Heures du matin et que les personnes quittant la soirée le fassent en respectant le sommeil des riverains (klaxon).

La Commune se dégage de toutes responsabilités pour les dégâts provoqués par les locataires.

Il est formellement interdit de monter à l'étage (Mezzanine).

A l'issue de votre manifestation, les sacs poubelles devront être entreposés dans la réserve de la cuisine. Des sacs jaunes sont mis à votre disposition pour les plastiques. Quant au verre, vous devrez les déposer dans les conteneurs situés sur le parking place du 22^{ème} Dragons.

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE FRANCOIS MITTERRAND

Le SAMEDI et le DIMANCHE :
OU le JOUR FERIE

A

Domicilié :

Tél. obligatoire :

RESERVATION effectuée le :

VERSE les 50 %, soit en date du

LES CLES seront remises au Locataire le **VENDREDI** à
17h00 à l'issue d'un état des lieux,

puis rendues le **LUNDI** à 8H00
après un nouvel état des lieux.

LE SOLDE (), et la **CAUTION** de 700 € seront réglés **en Mairie**, le jeudi (dernier délai)
qui précède la location.

Tous les règlements seront effectués au nom du locataire.

Le Locataire atteste sur l'honneur qu'il organise
manifestation à laquelle participeront personnes (150 maximum).

LE LOCATAIRE,

(faire précéder la signature de la mention "Lu et Approuvé")

Le Maire
Patrick LERMINE